

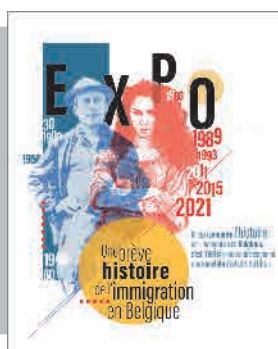


+

- Une plaque **Territoire interculturel**, pour acter et donner de la visibilité à votre engagement de la ville/commune.
- Une charte
- Une **contribution adaptée**, en fonction du nombre d'habitant :
  - jusqu'à 5.000 habitants = 500€ ;
  - de 5.000 à 10.000 habitants = 1.000€ ;
  - de 10.000 à 15.000 habitants = 1.500€ ;
  - de 15.000 à 20.000 habitants = 2.000€ ;
  - de plus de 20.000 habitants = de 2.500€ à 5000 €.
- La **gratuité** sur la location de nos expositions itinérantes :

*Pourquoi l'immigration ?  
En 21 questions*

*Une brève histoire  
de l'immigration en Belgique*



Retrouvez  
toutes  
les infos ici



- Un **accompagnement** méthodologique et pédagogique dans la mise en place de vos projets interculturels. ×
- L'**abonnement** à la revue semestrielle Migr'actions : une version papier adressée à votre administration et au réseau des bibliothèques de votre commune, ainsi qu'un envoi numérique via les adresses de votre choix.
- L'**accès** aux ressources du centre documentaire «Mosaïque ».
- Possibilité de **formation** « sur mesure » du personnel communal sur les questions relatives au droit des étrangers, au dialogue interculturel, à la lutte contre le racisme et les discriminations, ...
- La **mention de votre entité** sur les supports de promotion générale, le site Internet et sur le semestriel Migr'actions.

Contact :  
Régis Simon - 04/220 01 24  
direction@cripel.be